

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER

UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE - OUVERTURE D'UN REGISTRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 janvier 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté, à la séance ordinaire du 4 février 2025, le second projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) du **9900, boulevard Cavendish**, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Le second projet de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) du 9900, boul. Cavendish, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5), prévoit l'installation temporaire d'une génératrice extérieure pour desservir l'usage 2213-04 « Clinique spécialisée » en cour latérale du bâtiment.

Les éléments réglementaires du projet proposé qui seront encadrés par le PPCMOI :

- Autoriser l'installation temporaire d'une génératrice extérieure en cour latérale.

Cette disposition touche la zone S11021, et est susceptible d'approbation référendaire et affecte les zones:

- C11019, S11020 à S11023 qui comprend les propriétés comprises dans le quadrilatère délimité :
 - À l'ouest, par l'arrière-lot des propriétés situées à l'ouest de la rue Beaulac;
 - Au nord, par le boulevard Côte-Vertu, à l'exception de la propriété sise au 3060, boul. Côte-Vertu;
 - À l'est, par l'emprise du boulevard Cavendish;
 - Au sud, par l'emprise de la route Transcanadienne.
- S15001 qui comprend les propriétés comprises dans le quadrilatère délimité :
 - À l'ouest, par l'emprise du boulevard Cavendish;
 - Au nord, par le boulevard Côte-Vertu;
 - À l'est, par l'arrière-lot des propriétés situées place Édouard-Dufresne, place Favreau et place Joron;
 - Au sud, par l'emprise du boulevard Dr Frederik-Philips.
- S15038 et S15042 qui comprend les propriétés comprises dans le quadrilatère délimité :
 - À l'ouest, par l'emprise du boulevard Cavendish;
 - Au nord, par l'emprise du boulevard Dr Frederik-Philips;
 - À l'est, par l'arrière-lot des propriétés situées à l'ouest du boulevard Dr Frederik-Philips;

Au sud, par l'emprise de la route Transcanadienne.

La disposition relative à l'autorisation d'un usage accessoire de comptoir de vente au détail est susceptible d'approbation référendaire.



Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - être reçue au bureau du secrétariat d'arrondissement dans les huit jours du présent avis, **soit du 12 au 19 février 2025**;
 - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- être accompagnée d'une copie de l'un des documents prescrits pour établir son identité soit :
 - une carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
 - un permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
 - un passeport canadien;
 - un certificat de statut d'Indien;
 - une carte d'identité des Forces canadiennes.
 - être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement, soit:
 - **En personne** à la Mairie d'arrondissement, 777, boulevard Marcel-Laurin; ou
 - **Par courriel** en indiquant dans l'objet « **Demande écrite tenant lieu de registre – (inscrire l'adresse du PPCMOI)** » à l'adresse suivante: saint-laurent.registre@montreal.ca; ou
 - **Par la poste** en indiquant dans l'objet « **Demande écrite tenant lieu de registre – (inscrire l'adresse du PPCMOI)** » à l'adresse suivante :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

Dans le cas où aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement, cette disposition pourra être incluse dans un règlement ou une résolution qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de résolution peut être consulté au Bureau du citoyen, au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, H4M 2M7, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 10 février 2025



Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement